

Postulat :

(selon art. 30 du Règlement du Conseil général)

« Pour des premiers secours efficaces »

Déposants : Les membres de la Commission de l'Urbanisme (ci-après CoUrb) par son président : Dominique Robyr (LR+G) son rapporteur : Vincent Raymond (LC)
--

À la maison, au travail ou pendant les loisirs, une urgence médicale due à un accident ou à un malaise peut survenir à n'importe quel moment et les conséquences peuvent en être dramatiques.

Des premiers secours rapides et efficaces sont certainement la meilleure solution pour sauver des vies et pour réduire la gravité d'éventuelles séquelles.

Rapidité et efficacité sont uniquement possibles par la formation au plus grand nombre, par la mise à disposition d'un matériel adéquat et par une coordination efficace des acteurs bénévoles et professionnels du secteur.

Par ce postulat, la CoUrb demande au conseil communal de proposer un concept communal de premiers secours, basé notamment sur ces quatre axes « Formation ; Matériel ; Coordination ; Information ».

Les pistes de mise en œuvre imaginées par la CoUrb sont les suivantes :

1. Formations pour (en priorité) :

- Les corps de police et de pompier
- Les enseignants, les responsables de sociétés sportives et les moniteurs sportifs
- Des volontaires au sein du personnel communal, des entreprises aigaunoises et des sociétés locales
- Tous les citoyens intéressés, même les enfants

2. Matériel :

- Inventaire des défibrillateurs et du matériel existant
- Pose de défibrillateurs supplémentaires

3. Coordination :

- Avec les samaritains
- Avec les associations spécialisées (Cœur Valais ; Swissheart ; First responder)
- Avec les instances médicales professionnelles (Smur ; Cabinets de médecins ; Services d'urgences)
- Avec les communes environnantes

4. Information :

- Pose de signalisations et application smartphone pour la localisation du matériel
- Flyer dans Agaune Info
- Articles dans les journaux locaux et sur Radio Chablais

La CoUrb remercie par avance les membres du conseil général pour le soutien qu'ils apporteront à ce postulat et se tient à disposition du conseil communal pour une éventuelle participation au concept.

St-Maurice, le 5 novembre 2021



Dominique Robyr
Le président



Vincent Raymond
Le rapporteur